

RUKAZA François
Colline CYABINGO
S/CHEFFERIE BUGARURA
Territoire RUHENGERI
B.P. 75 RUHENGERI.-



Ruhengeri, le 15 juillet 1958.-

Monsieur le Procureur du Roi
à USUMBURA.-

13

Monsieur le Procureur du Roi,-

J'ai l'honneur de vous exposer très humblement et très respectivement ce qui suit :

En 1952, j'ai palabré contre le nommé NTIBITANGIRA, au sujet d'une grande propriété laissée en héritage par mes parents. Cette affaire fut jugée par le Tribunal du Territoire de Ruhengeri sous le n° 1604 et j'obtins gain de cause.

Mon adversaire interjeta appel au Tribunal du Mwami à Nyanza, et par jugement de ce Tribunal dont copie en annexe, le jugement du Territoire de Ruhengeri fut confirmé, donc en ma faveur.

Après toutes ces palabres, lorsque je voulus occuper la dite propriété, le sous-chef RUKIMBIRA me chassa complètement et distribua la dite propriété aux amis et parents de mon adversaire. Il fit arracher 315 bananiers que je venais d'y planter.

Je vous signale en outre que cette propriété contient 809 caféiers et 600 eucalyptus plantés par moi même.

Après cette expropriation injustifiée, je fis des démarches et j'écrivais une lettre au Mwami du Ruanda pour lui signaler cette injustice, laquelle lettre resta sans réponse jusqu'à ce jour. C'est alors que je m'adressais à Monsieur le Résident du Ruanda. Ce dernier me remit une lettre destinée à l'A.T. de Ruhengeri, pour que je puisse réoccuper mes biens. Mais vous n'ignorez pas souvent que l'Administrateur se met en accord avec les autorités indigènes. Cette lettre ne donna aucun résultat en ma faveur.

C'est pourquoi, Monsieur le Procureur du Roi, je recours à votre haute autorité et en votre qualité de tuteur des indigènes, je sollicite votre intervention pour récupérer mes biens.

La présente a pour objet une plainte contre le sous-chef Rukimbira pour expropriation injustifiée de ma propriété, ainsi que la demande de D.I. qu'on peut évaluer à 100.000,--francs, pour produit de 809 caféiers et mes bananiers arrachés par le dit sous-chef. Ce montant ne peut être considéré comme excessif, car il y a trois ans que le dit sous-chef avec ses préférés récoltent mes caféiers.

Je vous signale en outre que Ntibitangira mon adversaire a été condamné à me payer une somme de 750 frs représentant les D.I., mais ce jugement ne fut jamais exécuté, vu que le sous-chef Rukimbira fait

fait des arrangements avec les juges pour empêcher l'exécution.

Si vous le jugez utile, Monsieur le Procureur du Roi, vous pouvez demander la copie du jugement 1.604 du Territoire de Ruhengeri car je vous transmets celui du Tribunal du Mwami.

Ceci vous prouve, Monsieur le Procureur du Roi, l'injustice qu'on commet souvent envers nous autres pauvres. On gagne un procès et alors on tâche de faire le contraire et vous n'obtenez jamais l'exécution du jugement prononcé en votre faveur.

Je vous signale en outre, Monsieur le Procureur du Roi, que j'ai perdu mon emploi, suite à ces palabres de tous les jours et à des démarches que j'effectue souvent auprès du Mwami et du Résident pour récupérer mes biens. J'étais moniteur de la Mission de Rwaza et je fus licencié à cause de ces déplacements continuels.

J'implore avec confiance, Monsieur le Procureur du Roi, votre intervention personnelle, car les autorités administratives s'arrangent toujours avec les autorités indigènes. Et si jamais vous trouvez que je ne vous ai pas dit la vérité, veuillez prescrire toute punition exemplaire en mon égard. Et si vous le désirez, veuillez faire convoquer le sous-chef Rukimbira et je palabrerai avec lui devant un de vos Substituts, après avoir pris connaissance du jugement du Territoire de Ruhengeri - Aff. RUKAZA c/ NTIBITANGIRA et après avoir pris connaissance également du jugement du Tribunal du Mwami dont l'appel avait été interjeté par mon adversaire et que je vous transmets copie en annexe.

Je vous remercie d'avance de votre intervention et j'attends avec confiance, Monsieur le Procureur du Roi, que justice me soit rendue pour que je puisse récupérer mes biens, ainsi que les D.I. que vous êtes maître absolu d'estimer l'évaluation.

Votre humble serviteur
RUKAZA François.
(sé)